

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 avril 2024 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

| | |
|--------------------|--------------|
| Jean-Marc MÉNARD, | maire; |
| Francine BRASSEUR, | conseillère; |
| Simon DUFAULT, | conseiller; |
| Gilbert GRENIER, | conseiller; |
| Pierre NOËL | conseiller; |
| Patrick WOLPUT | conseiller. |

Était absent :

| | |
|--------------------|-------------|
| Mickaël L. GIGUÈRE | conseiller; |
|--------------------|-------------|

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménéard.

Assistent également à la séance :

| | |
|-----------------|---|
| Heidi BÉDARD, | directrice générale et greffière-trésorière |
| Jacques LECLAIR | directeur du service des incendies et des premiers répondants |
| Daniel RICHARD, | inspecteur municipal |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, M. Jean-Marc Ménéard, déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménéard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

089-04-2024 **2.1 Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 avril 2024;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

10.1 Formation obligatoire CCU - FQM

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

090-04-2024 **2.2 Adoption du procès-verbal**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

091-04-2024 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

| | Montant | No déboursé |
|------------------------|----------------|-----------------------|
| Comptes payés | 14 740,20 \$ | 202400117 à 202400133 |
| Comptes à payer | 107 348,02 \$ | 202400134 à 202400163 |
| Salaires payés | 17 154,00 \$ | 202400107 à 202400158 |

Adoptée à l'unanimité

092-04-2024 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2024 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de mars 2024 aux membres du conseil.

2.6 Avis de motion – Règlement numéro 384-2024 décrétant une dépense pour l’acquisition d’équipements et de mobilier pour le nouveau centre multifonctionnel ainsi qu’un emprunt pour en payer le coût

M. Gilbert Grenier, par la présente :

- Donne avis de motion, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 384-2024 décrétant une dépense pour l’acquisition d’équipements et de mobilier pour le nouveau centre multifonctionnel ainsi qu’un emprunt pour en payer le coût
- Dépose le projet de Règlement no 383-2024 Règlement numéro 384-2024 décrétant une dépense pour l’acquisition d’équipements et de mobilier pour le nouveau centre multifonctionnel ainsi qu’un emprunt pour en payer le coût

Le présent règlement a pour but d’acquérir et procéder à l’installation des équipements et du mobilier nécessaires pour le nouveau Centre multifonctionnel d’une somme de 230 700 \$ par le biais d’un règlement d’emprunt d’une durée de quinze (15) ans.

093-04-2024 **2.7 Terrain du 10, chemin de Béthanie**

Attendu que le conseil municipal a mandaté Sylvestre, Leblond et Associés afin de réaliser une évaluation marchande de l’immeuble situé au 10, chemin de Béthanie le 5 décembre 2022 par la résolution no 302-12-2022;

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 243-11-2023 le 6 novembre 2023 consentant la vente à S. R. Giguère Inc. au montant de 26 700 \$, taxes en sus;

Attendu que selon les informations verbales qui avaient été obtenues, la signature devant notaire était prévue avant la période du temps des Fêtes 2023;

Attendu qu’ une autre personne a approché la Municipalité pour un projet de construction multilogements et qu’il s’agit d’un projet permettant la densification du noyau villageois;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accord un délai maximal de trente (30) jours afin de signer l’acte de vente devant notaire à compter de l’adoption de la présente résolution.

Qu’advenant le non-respect du délai accordé :

- le conseil municipal annule la résolution no 302-12-2022 autorisant la vente et la signature à S.R. Giguère Inc..
- le conseil municipal mandate Sylvestre, Leblond et Associés afin de réaliser une évaluation marchande mise à jour de l’immeuble situé au 10, chemin de Béthanie.

Adoptée à l’unanimité

094-04-2024 **2.8** **Location de la terre agricole – Lot 5 854 377**

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a publié une offre de location pour une partie de sa terre agricole sise sur le lot no 5 854 377, soit une section d'environ 32 acres pour la culture de foin allant de la rue Pierre-Delage, jusqu'à la limite sud;
- Attendu que Ferme Brodic s.e.n.c. a manifesté son intérêt pour la location de cette terre et qu'il souhaite effectuer un labour pour ensuite implanter une culture de foin;
- Attendu que Ferme Brodic s.e.n.c. mentionne que le labour sera effectué afin de mettre le terrain droit afin de réduire le risque de bris de faucheuse et de machineries;
- Attendu qu' avec le labour, les inconvénients seraient réduits;
- Attendu que les semis seraient des cultures de foin comme la fétuque, le trèfle blanc ainsi que d'avoine pois et de blé comme plante abris pour la première année;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la location de la partie de terre située sur le lot 5 854 377 à Ferme Brodic s.e.n.c.

Que le conseil municipal autorise M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine le contrat de location.

Adoptée à l'unanimité

095-04-2024 **2.9** **Facturation de Bell Canada – Déplacement du réseau de communication – 1^{er} Rang Ouest**

- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a autorisé par la résolution no 245-09-2021 la proposition de Bell Canada afin de procéder au déplacement de son réseau sur une partie du 1^{er} Rang Ouest;
- Attendu que les travaux en lien avec le déplacement du réseau se sont effectués vers la fin de l'année 2023;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine a reçu la facture en lien avec le déplacement de réseau dont le détail s'établit comme suit :
- Montant main-d'œuvre : 10 645,09 \$
 - Montant matériel : 3 570,52 \$
 - Montant Ingénierie : 6 662,12 \$
- Attendu que certains élus ont des questionnements en lien avec la facturation;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la retenue du paiement pour la facture de Bell Canada au montant de 20 877,73 \$, taxes en sus jusqu'à la tenue de la rencontre demandée.

Que le conseil municipal autorise M. Jean-Marc Ménard, maire et M. Simon Dufault, conseiller municipal à rencontrer Bell Canada en lien avec la facturation.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies et des premiers répondants

Le directeur du service des incendies étant absent, M. Simon Dufault fait un compte rendu des activités effectuées par le service des incendies et des premiers répondants.

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités concernant le département de la voirie.

096-04-2024 4.2 Honoraires professionnels – plans et devis – aménagement d'une canalisation sous le chemin de Béthanie

Attendu qu' il y a lieu de mandater un ingénieur pour réaliser les plans et devis afin d'aménager une canalisation sous le chemin de Béthanie afin de relier le puits de la caserne et le futur centre multifonctionnel;

Attendu que des prix ont été demandés à cet effet;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal mandate Dave Williams Infrastructure – Civil au coût de 7 400 \$, taxes en sus afin de réaliser les plans et devis, la demande au Ministère des Transports, la réunion de chantier, la surveillance de travaux partielle ainsi que l'émission d'une attestation de conformité.

Adoptée à l'unanimité

097-04-2024 4.3 Entente de travaux d'entretien avec le Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec

Attendu qu' il y a une possibilité d'entente avec le Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec pour le balayage et nettoyage de chaussée sur une distance de 0,47 km

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine doit soumettre un prix « soumission » au Ministère;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière Mme Heidi Bédard à déposer au Ministère des Transports et Mobilité durable du Québec une soumission au coût de 522,20 \$ par année pour une période maximale de cinq (5) ans.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière Mme Heidi Bédard et le maire, M. Jean-Marc Ménard à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente concernant le balayage et le nettoyage de chaussée sur une distance de 0,47 km advenant l'acceptation de la soumission par le Ministère.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Aucun compte rendu de la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains n'est fait.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault ne fait aucun compte rendu puisqu'il n'y pas eu de réunion du comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

098-04-2024 7.1 Adoption du Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de construction n° 256-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement d'urbanisme afin de permettre, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés, les poteaux de béton coffrés en tube et les piliers de béton préfabriqués comme fondation à un bâtiment principal ou à un agrandissement à un bâtiment principal;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 23 janvier 2023 par Gilbert Grenier;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a expliqué les modifications apportées entre le dépôt du projet de règlement lors de l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement, soit par l'ajout des poteaux de béton coffrés en tube et les piliers de béton préfabriqués;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le Règlement no 382-2024 modifiant le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

099-04-2024 **7.2 Adoption du Projet de Règlement no 383-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, les abris sur conteneurs en polyéthylène dans les zones situées hors du périmètre d'urbanisation;

Attendu que le conseil désire également modifier ledit règlement de zonage afin d'autoriser le polyéthylène comme matériau de revêtement extérieur pour les bâtiments accessoires à des usages résidentiels, industriels et commerciaux dans les zones situées hors du périmètre d'urbanisation;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 5 mars 2024 par M. Gilbert Grenier;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière a expliqué les modifications apportées entre le dépôt du projet de règlement lors de l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement, soit par la modification du dernier alinéa de l'article 3 concernant le recouvrement extérieur des conteneurs;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le premier projet de Règlement no 383-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

100-04-2024 7.3 **Assemblée publique de consultation - Projet de Règlement no 383-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), la Municipalité doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire et que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier ou au greffier-trésorier de la municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal fixe l'assemblée publique de consultation relative au Projet de Règlement no 383-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine à mardi le 7 mai 2024 à 19h45 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

101-04-2024 8.2 **Acquisition et pose de filets de protection – Terrain de volleyball**

Attendu que le conseil municipal souhaite retenir les services de Filets Nad's Nets pour la fourniture et la pose de filets de protection autour du terrain de volleyball;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Filets Nad's Nets pour la fourniture et la pose de filets de protection pour le terrain de volleyball au coût de 9 000 \$, taxes en sus, incluant les filets, la quincaillerie, les poteaux, les ancrages et l'installation.

D'autoriser l'inspecteur municipal, M. Daniel Richard, à procéder à la location d'une nacelle à cet effet.

Que la contribution de la Municipalité dans le cadre du Fonds de Soutien aux Projets Structurants de la MRC d'Acton soit prise à même le surplus accumulé non affecté pour l'achat d'équipement d'infrastructure parcs et terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité

102-04-2024 **8.3 Raccordement des jeux d'eau au réseau municipal – Entente avec M. Jonathan Lamothe**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine doit raccorder les jeux d'eau à son réseau municipal d'égout pluvial;

Attendu qu'un drain avait été placé sur le lot no 2 326 641 à un moment antérieur, mais qu'aucune entente écrite n'avait été signée et qu'il y a lieu d'effectuer le remplacement du drain existant;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise les travaux de remplacement du drain existant pour un coût approximatif de 2 000 \$, taxes en sus.

Que le conseil municipal autorise M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de servitude en lien avec le drain sur le terrain, portant le numéro de lot 2 326 641, avec M. Jonathan Lamothe.

Adoptée à l'unanimité

103-04-2024 **8.4 Laboratoire de contrôle qualitatif – Jeux d'eau**

Attendu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Direction de l'ingénierie et infrastructures a fait parvenir des demandes de prix à différents laboratoires pour des services professionnels de contrôle qualitatif pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

Attendu que la Municipalité a reçu deux (2) prix qui s'établissent comme suit :

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Groupe ABS Inc. au coût de 10 392,91 \$, taxes en sus pour les services professionnels de contrôle qualitatif pour le projet d'aménagement d'une aire de jeux d'eau.

Adoptée à l'unanimité

104-04-2024 **8.5 Mardis Chauds sur la route 2024**

Attendu que les Mardis Chauds sont de retour et qu'il y a possibilité pour la Municipalité de tenir un spectacle au coût de 1 600 \$ et un cinéma en plein air au coût de 900 \$, subventionné par la MRC;

Attendu que la Municipalité doit contribuer à la hauteur de 20 % et que cette contribution est prévue aux prévisions budgétaires 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal octroie un montant d'environ 500 \$ pour la tenue du spectacle et du cinéma en plein air dans le cadre de Mardis Chauds sur la route 2024.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

105-04-2024 9.1 Appui à la Municipalité de Val-Alain – Retrait de places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'Étoiles

Attendu que la Municipalité de Val-Alain a créé un organisme à but non lucratif, le Centre de la petite enfance Allée d'étoiles afin de réaliser une demande de places au ministère de la Famille et cette demande s'est effectuée de concert avec le CPE L'Envol, porteur du projet;

Attendu que 29 places ont été confirmées par le ministère de la Famille en août 2021;

Attendu qu' en 2022, le CPE Allée d'étoiles a fusionné avec le CPE L'Envol afin de faciliter la progression du dossier et que depuis ce temps, s'en est suivi d'échanges de courriels, de rencontres, de visualisation de plans et de mises à pied du chargé de projet ainsi que de l'architecte, par la directrice générale du CPE L'Envol, madame Lyne Samson;

Attendu que le 25 janvier 2024, le CPE L'Envol faisait parvenir par courriel à la Municipalité de Val-Alain les plans préliminaires du futur CPE en mentionnant qu'une rencontre virtuelle sera planifiée le 6 mars prochain;

Attendu que le 13 février 2024, la Municipalité de Val-Alain apprenait de la directrice générale du CPE L'Envol que le projet du CPE Allée d'étoiles risquait d'être abandonné;

Attendu que le 16 février 2024, le maire de Val-Alain rencontrait la députée de Lotbinière-Frontenac afin d'obtenir des explications et que cette dernière lui a annoncé l'orientation soudaine du ministère de la Famille de retirer les places obtenues en 2021 en raison d'un dépassement de coût de l'ordre de plus de 800 000\$;

Attendu que sur les 29 places accordées à Val-Alain, 13 demeureront toujours dans la MRC de Lotbinière et que 16 places retourneront directement au ministère de la Famille;

Attendu que la Municipalité de Val-Alain a tenu une conférence presse, le 19 février 2024, dénonçant la décision du ministère de la Famille et voulant obtenir la ventilation des dépassements de coût. Cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens;

- Attendu que la Municipalité de Val-Alain a accordé des entrevues auprès de divers médias écrits et radiophoniques afin de faire bouger les choses;
- Attendu que la Municipalité de Val-Alain a fait parvenir une lettre à la directrice générale du CPE L'Envol et la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, le 20 février 2024 afin d'obtenir des réponses précises et claires sur l'abandon du projet de la Municipalité de Val-Alain;
- Attendu qu' il n'y a eu jusqu'à maintenant aucun retour de ces deux intervenantes;
- Attendu que le maire suppléant, monsieur Matthieu Giroux, s'est entretenu avec la députée de Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours, sans toutefois permettre de fixer une rencontre avec le ministère de la Famille;
- Attendu qu' il n'y a eu aucune discussion avec la Municipalité de Val-Alain afin de trouver une solution alternative à une construction neuve;
- Attendu que la ministre de la Famille a pourtant annoncé le 15 février 2024 le développement de 1 997 nouvelles places subventionnées en services de garde éducatifs;
- Attendu que ces nouvelles places sont considérées comme étant stagnantes dans le développement de certains projets de CPE et qu'elles ont été reprises au détriment des milieux qui sont souvent dévitalisés;
- Attendu que la Municipalité de Val-Alain désire toujours obtenir des réponses dans son dossier et considère que cette situation touche assurément d'autres communautés;
- Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est également d'avis que l'abandon d'un tel projet représente des enjeux économiques et sociaux pour les municipalités et les villes du Québec.

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Dufault,

Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine appuie les démarches de la Municipalité de Val-Alain en demandant au gouvernement provincial de respecter son engagement et transmet un exemplaire de la présente résolution :

- à la direction générale de la Municipalité de Val-Alain;
- à la députée de la Lotbinière-Frontenac, madame Isabelle Lecours;
- à la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy;
- au ministre responsable de Chaudière-Appalaches, monsieur Bernard Drainville;
- au Premier ministre du Québec, monsieur François Legault;
- au chef du Parti libéral du Québec, monsieur Marc Tanguay;
- aux porte-paroles de Québec Solidaire, monsieur Gabriel Nadeau-Dubois et madame Émilise Lessard-Therrien;
- au chef du Parti québécois, monsieur Paul St-Pierre Plamondon.

Adoptée à l'unanimité

106-04-2024 **9.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité

107-04-2024 **9.3 Projet de capsule vidéo – C'est notre histoire**

Attendu que CoopTel propose un projet de capsule vidéo d'une durée de plus ou moins 15 minutes qui présenterait l'histoire de notre municipalité aux abonnés de la télévision de CoopTel;

Attendu que « C'est notre histoire », est un projet qui a été mis sur pied en 2023 pour les MRC de Drummond, Maskinongé et Matawinie et que les capsules seront diffusées à partir d'avril 2024 sur TVME et Youtube;

Attendu que CoopTel désire maintenant offrir la même opportunité aux municipalités qui reçoivent les services de CoopTel dans les MRC du Val Saint-François et d'Acton;

Attendu que cette capsule vidéo est tout à fait gratuite et sera produite par TVME;

Attendu que chaque municipalité participante recevra la vidéo qu'elle pourra utiliser sur ses médias sociaux et conserver dans les archives;

Attendu que si le projet intéresse la Municipalité, elle doit le faire savoir rapidement puisque les tournages prendront place de la mi-mai à la fin du mois d'octobre 2024 et que les capsules seront diffusées sur TVME et Youtube au printemps 2025;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte d'adhérer au projet « C'est notre histoire ».

Que la Municipalité nomme la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard à titre de personne en charge afin de faire le lien entre l'équipe de production et les participants.

De demander à M. Adrien Morissette, Mme Huguette St-Pierre Beaulac ou M. Yvan Daudelin et M. Jean-Marc Ménard de participer afin de partager des anecdotes ou des faits marquants de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

108-04-2024 9.4 **La Marche exploratoire – Comité Accessibilité Acton**

Attendu que le Comité Accessibilité Acton, issu de la Table des organismes offrant des services aux personnes handicapées de la MRC d'Acton et des Maskoutains convie les différents acteurs du milieu municipal à une activité de sensibilisation et d'information « La Marche exploratoire »;

Attendu que « La Marche exploratoire » a lieu dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se déroule du 1^{er} au 7 juin;

Attendu que cette activité est une opportunité unique de renforcer la compréhension de l'accessibilité universelle et de mieux cerner les défis quotidiens rencontrés par les personnes vivant avec une ou plusieurs limitations, qu'elles soient visibles ou invisibles;

Attendu que l'accessibilité universelle est une composante essentielle d'une société inclusive et bienveillante et qu'elle ne concerne pas seulement les personnes en situation de handicap, mais également les personnes vieillissantes et les familles;

Attendu que l'activité se tiendra le jeudi 6 juin 2024 de 13h30 à 16h00, et qui a comme point de départ le CHSLD;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine mandate M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, à participer à l'activité « La Marche exploratoire » en son nom.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

109-04-2024 10.1 Formation obligatoire CCU - FQM

Attendu qu' une formation obligatoire doit être offerte aux membres du CCU afin de se conformer aux exigences du projet de loi 16 venu modifier la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu' une offre de service a été demandée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Attendu que ladite formation, d'une durée de trois (3) heures sera tenue en présentiel un samedi matin par un formateur de la firme d'avocats Bélanger-Sauvé;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne l'offre de service de la FQM au coût de 2000 \$, taxes en sus pour la demi-journée de formation, jusqu'à 14 participants.

Qu'advenant un dépassement du nombre de 14 participants, un montant additionnel de 175 \$, plus taxes par participant en sus, dans la limite d'un nombre total de 30 participants soit autorisé.

Que la facture soit répartie au prorata des participants de chacune des municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

110-04-2024 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h34.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard
Maire